

Présents : Michel REYDON, Vanessa ALBARET, Michel BOULANGER, Pascale FILLIAU, Michel PELLEQUER, Isabelle MERCIER

Absents : Néant

Excusés : Néant

Représentés : François PETIT a donné pouvoir à Michel BOULANGER ; Bernadette RABIAU a donné pouvoir à Michel REYDON ; Mireille ROUSSEAU a donné pouvoir à Isabelle MERCIER

Désignation d'un secrétaire : Michel BOULANGER

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 19 mai 2017

Adopté à l'unanimité

Ordre du jour :

1. Fourrière

Dans sa séance du 16/12/2016 le conseil municipal a marqué un intérêt de principe pour le projet de la ville de Mende de création et de gestion d'une fourrière animale à l'échelle départementale.

Sans réponse, à ce jour, sur la mise en place de ce dispositif, et suivant l'article L.211-24 du code rural et de la pêche maritime, qui prévoit que chaque commune doit disposer soit d'une fourrière communale apte à l'accueil et la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation, soit du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune, il est opportun de s'attacher les services d'un prestataire extérieur.

Considérant qu'aucune disposition législative ne fait obstacle à ce que la gestion soit déléguée à un organisme privé qui peut être une association de protection animale ou une société spécialisée et suivant la proposition d'une entreprise, la commune pourra accepter le devis de ce service pour un coût annuel de 416.5€ HT (proratisé pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2017 donc, pour information, 208,25€HT).

Adoptée à l'unanimité

2. Achat et cession fonds de commerce boulangerie

Le compromis de vente à la commune a été signé le 7 juin. Les deux actes de vente devraient être signés aux alentours du 5 juillet. Pour préparer au mieux l'acquisition du fonds et la vente aux porteurs de projets, il est nécessaire de prendre les décisions suivantes :

- **Acquisition du fonds de commerce :** 70 000€ (25 000 incorporel et 45 000 corporel) + honoraires (2080 €) + publication d'appel à candidature (700€).
- **Révision du bail de location du local boulangerie :** étalement de la dette restante (6 483.69 € K+) sur 9 ans = 306 € ht / mois révisable
- **Vente du fonds :** Prix = 36 390 € ; Durée totale = 6 ans (72 mois) ; Mensualité = 505,42€
- **Dispositions budgétaires :** Bail de location du local : Création d'un service « boulangerie » assujetti à la TVA ; Vente avec prix payable à terme : Décision modificative au budget pour acter la cession

Investissement	Dépenses	Recettes
024 – Produits des cessions d'immobilisations		+37 000
Op139 - 2764 – Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privées	+ 37 000	

- **Financement** : Monsieur le Sous-préfet a reçu jeudi 15 Monsieur le Maire et, après avoir consulté ses services, informe que : « Pour ce dossier, compte tenu de la tardiveté de l'arrivée du dossier complet, vous comprenez aisément que l'ARC signifie un accord de principe sur la subvention DETR, mais ne garantit pas absolument un financement effectif même si nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour qu'il soit inscrit lors de la dernière tranche de déblocage des crédits en septembre. Vous pourrez en faire état devant votre conseil de ce soir ».

Adoptées à l'unanimité

3. Sentier du Bocard : Attribution du marché de travaux

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a lancé le projet de création du sentier de découverte à l'Usine du Bocard.

Une consultation des entreprises a été organisée jusqu'au 09 juin 2017, 12h. Suite à l'analyse des candidatures réceptionnées, il est proposé d'attribuer les lots comme suit :

Lot	Entreprise	Montant € ht
Lot n°1 – Échafaudages – Maçonnerie – Pierre de Taille	FABRE – 48 Mende	167 006.50
Lot n°2 – Serrurerie - Métallerie	MTE 48 – 48 Le Collet de Dèze	35 990.00

Adopté à l'unanimité

4. Aménagement Centre Bourg : attribution des marchés de Maîtrise d'œuvre

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a lancé le projet d'aménagement du Centre Bourg de Vialas. Pour la première étape de cette opération d'envergure, il a été décidé de lancer deux consultations distinctes pour la maîtrise d'œuvre de la transformation de la mairie et la réhabilitation de l'ancienne gendarmerie.

La réception des candidatures s'est clôturée le 12 juin 2017, 12h. Suite à leur analyse, il est proposé d'attribuer les marchés de maîtrise d'œuvre comme suit :

Désignation	Bureau d'étude - Groupements	Montant € ht
Maîtrise d'œuvre pour la transformation de la Mairie	Grpt solidaire : Atelier BESSIN – SEBELIN Atelier BESSIN-SEBELIN – 48 Mende	26 433.75
Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l' ancienne gendarmerie	Sarl EKO – 15 St Flour Bet INSE – 12 Onet le Château	40 675.90

Adopté à l'unanimité

La mairie a été destinataire de :

- Accusé de réception de dossier complet concernant la DETR (montant sollicité : 405 000€). Elle peut engager les travaux en attendant la décision et l'attribution de la subvention.
- Un courrier du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) attribuant une subvention de 163 000€ (somme sollicitée).
- Un courrier du Département de la Lozère attribuant une subvention de 48 600€ (somme sollicitée 48 000€).

La demande auprès de la région sera faite à partir du 07/07/17 car les conditions d'attribution sont en cours de révisions.

L'ensemble des financements atteignant 80%, la part de la commune est de fait, très réduite.

Enfin, l'aménagement prévisionnel de la bibliothèque dans les locaux de la mairie actuelle va générer un besoin de réorganisation et d'acquisition de mobilier et matériel. Le maire demande l'autorisation de solliciter la Bibliothèque Départementale et la Drac Occitanie pour une subvention spécifique.

Adopté à l'unanimité

5. Borne de recharge pour véhicule électrique

La disparition de certains tarifs réglementés de vente d'électricité a contraint les acheteurs publics à conclure de nouveaux contrats de fourniture d'énergies pour leurs sites d'une puissance souscrite supérieure à 36 kVA, dans le respect des règles de la commande publique.

Dans ce contexte, les syndicats d'Énergies de l'Aveyron, du Cantal, de la Corrèze, du Gers, du Lot, de la Lozère et du Tarn ont constitué en 2015 un groupement de commandes dédié à l'énergie, qu'ils ont souhaité ouvrir aux acheteurs de leur territoire exerçant une mission d'intérêt général. Le groupement a également été étendu à l'achat d'énergie pour l'alimentation de bornes de recharge pour véhicules électriques.

L'ensemble des marchés conclus dans le cadre de ce groupement arrivent à échéance au 31/12/2017. Dans la continuité de leur action, les 7 syndicats pilotes du groupement ont d'ores et déjà engagé une phase de préparation des consultations futures.

Cette période de concertation est également l'occasion d'ouvrir le groupement de commandes à de nouveaux membres qui souhaiteraient prendre part aux prochains marchés de fourniture d'électricité, afin de mutualiser leurs besoins pour obtenir des offres de fourniture les plus compétitives possibles et/ou se décharger des procédures de consultation. Si la mairie est intéressée par cette démarche, elle est invitée à retourner avant le 30 juin 2017 :

- Exemple de la délibération actant l'adhésion de la structure au groupement
- Fiche d'identification des besoins de la structure
- Copie des factures du mois de décembre 2016 de chaque point de livraison
- Mandat pour la collecte des données de consommation auprès d'ENEDIS (ex ERDF).

Si tout ou partie des sites de consommation bénéficie actuellement d'une offre de marché, la commune a également la possibilité de les intégrer une future consultation (ces sites basculeront automatiquement à l'échéance de votre contrat en cours).

Le maire demande l'autorisation d'adhérer à cette démarche.

Adopté à l'unanimité

6. Exonération de la taxe foncière sur les terres agricoles avec une utilisation Bio Certifiée

Suite à une rencontre avec un de nos administrés et la vérification que la commune avait déjà pris cette disposition, cet agriculteur pourra bénéficier de ce dispositif à condition de la présentation des documents qui prouvent sa labellisation. Disposition mises en œuvre par la DGFIP.

7. Tarifs des droits de place du marché hebdomadaire.

Il est apparu que la tarification des droits de place n'était pas claire pour les producteurs et commerçants fréquentant le marché. Une délibération prise en 2014 a fixé ceux-ci à 60 euros pour l'année et 40 euros pour trois mois. Il n'est pas jugé nécessaire de revenir sur cette délibération mais plutôt de mieux communiquer avec les intéressé(e)s. Le document d'inscription a également été revu afin d'y prévoir la présence du formulaire Kbis et une attestation d'assurance RC. MB fera circuler l'information.

8. Avancement des projets en cours

- Les Justes

Invitations lancées aux invité(e)s de marque, com en cours

Calendrier des manifestations :

1. Dimanche 16/07 : conf de P. CABANEL
2. Lundi 10h : circuit centre-bourg (dévoilement des plaques etc), vernissage expo église, vin d'honneur
3. Lundi après-midi : circuit hors bourg 1 (sur réservation)
4. Lundi soir : documentaire
5. Mardi matin : circuit hors bourg 2 (sur réservation) - éventuellement doublage
6. Mardi après-midi : circuit hors bourg 3 (sur réservation)
7. Mardi soir : table ronde

Prévoir déroulé → FP + rédactionnel → newsletter

- Prise en charge d'un contrat d'apprentissage BPAPT (brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport)

Ce projet associe le Collège, le PPN, la mairie et le prestataire Grandeur Nature. Un prochain point sera fait en juin, pour évaluer l'investissement de chaque partenaire.

A ce jour, le collège est prêt à conventionner avec la commune pour participer au financement de ce contrat d'apprentissage à hauteur de 1500€ pour 2017. C'est le professeur d'EPS qui assurera le tutorat de cet apprenti. La structure qui organise des activités de pleine nature sur notre territoire, Grandeur Nature, étudie la possibilité de couvrir dans la totalité de cette période jusqu'à 2 fois 2 mois.

Coût global de la formation première année : 9240€ seconde année 10670€ Prise en charge collège 2 x 1500€, prise en charge Grandeur Nature 924x2 : 1848€ + 1067x2 : 2134€. Nous arriverions à une dépense pour la commune, avec une aide qui s'élève à 2000€, de 10 928€.

Les « retours » attendus : propositions d'activités cyclistes en période de vacances scolaires, intervention sur le temps périscolaire, idem ALSH, maison de retraite.

Le maire demande l'autorisation d'engager la municipalité dans cette démarche. La décision est reportée au prochain CM, en attente de précisions sur les activités envisagées. Il est demandé qu'une convention soit signée avec les différentes structures précisant les engagements de chacun et les retours pour chaque structure en termes de support d'activité.

- **Dépôt de dossiers DETR 2017**

Les dossiers de demande de subvention pour la boulangerie, l'Aménagement du Trenze et la Zone de Loisirs, la mise en sécurité des biens et des personnes sont déposés en sous-préfecture de Florac. Remis en main propre par Michel Reydon au sous-préfet de Florac le 15/06. Cela est l'occasion de défendre ces actions menées de front par le conseil municipal. La commission d'attribution de la DETR sur notre territoire est prévue pour le 20 juin.

- **Rythmes scolaires : Retour à la semaine des quatre jours**

Vu les discussions parlementaires en cours ;

Considérant que la réforme des rythmes scolaires imposant un passage à 4.5 jours d'écoles est en place dans la commune depuis trois ans ;

Considérant que les enfants présentent un niveau de fatigue très important lié à l'augmentation des temps collectifs induit par la mise en place de cette réforme ;

Considérant que le fractionnement des activités périscolaires (45 min par jour) est trop important et ne satisfait ni les enfants, ni les animateurs ;

Considérant le coût très important supporté par la commune lors de la mise en place de cette réforme et pour son fonctionnement ;

Considérant les souhaits des parents d'élève (sondage écrit) dont plus de 90 % des réponses se déclarent favorables à un retour à la semaine des 4 jours ;

Il est proposé au conseil de se prononcer sur le retour à la semaine des quatre jours pour l'école primaire de Vialas (Sous réserve d'un avis favorable du conseil d'école), les activités périscolaires étant portées par l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et mandater M. le Maire pour déposer une demande de dérogation allant dans ce sens auprès des instances décisionnaires.

Adopté à l'unanimité

9. Information au conseil municipal

- Convention associations : la commission extra-municipale CCMA prépare un texte à envoyer aux associations en même temps que le courrier d'attribution des subventions
- Restaurant : assurera la restauration lors des manifestations (13 juillet, festival du jazz)
- Canyoning (démarche en cours avec ONF, PPN, DDCSPP), réunion avec les prestataires le 29 juin
- Dans le cadre de la mise en place du PLU et vu les délais accumulés, le conseil municipal pourrait adresser un courrier. (Motion / courrier du CM par rapport pour le retard dans la communication du Porter A Connaissance).
- Fourniture plaquettes forestières chaufferie école :
- Confirmation de réussite de Validation des Acquis par DP ce qui lui permettra de démarrer un licence pro (Secrétariat Métiers des Administrations et Collectivités Territoriales), en alternance, avec un stage sans doute à Vialas (quatre mois et douze jours).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35'.